



Datadock



Le Datadock

Objectifs du Datadock

Le Data Dock est un entrepôt de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle associés au projet de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la Loi.

Les financeurs associés à la mise en place du Datadock ont mutualisé toute la partie technique préalable au référencement pour simplifier la tâche des organismes de formation.

Ils rassembleront en une seule fois, en un seul lieu, un ensemble d'informations que se partageront les membres du Datadock, 19 financeurs à ce jour et bientôt près de 30.

Toutes les demandes liées à l'utilisation de l'outil sont concentrées sur une hotline **09 77 40 55 20**

et le site internet dédié **www.data-dock.fr**

Chaque financeur reste responsable de sa propre politique qualité, et met en œuvre sa politique de référencement. Chaque financeur a donc toute latitude pour ajouter ses propres indicateurs aux 21 indicateurs existants et pour définir le niveau de qualité qu'il attend des OF avec qui il travaille, en lien avec les spécificités de ses secteurs d'intervention.



Les membres du Datadock

au 1er février 2017



- ACTALIANS
- AFDAS
- AGEFICE
- AGEFOS-PME
- ANFA
- CONSTRUCTYS
- FAFIEC
- FAFIH
- FAF.TT
- FONGECIF AUVERGNE-RHONE-ALPES
- FONGECIF BRETAGNE
- FONGECIF ILE-DE-FRANCE
- FONGECIF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
- FORCO
- INTERGROS
- OPCA 3+
- OPCA TRANSPORTS ET SERVICES
- OPCABAIA
- OPCADÉFI
- OPCAIM
- OPCALIA
- OPCALIM
- UNAGECIF
- UNIFAF
- UNIFORMATION

Le Datadock en pratique



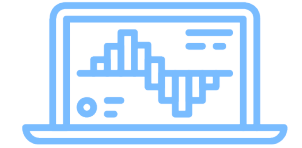
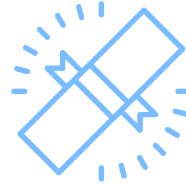
Le Datadock permet

- De récupérer auprès de la DGEFP la base des OFs disposant d'un numéro de déclaration d'activité valide
- De paramétrer les indicateurs définis par les financeurs
- De gérer les certifications et labels reconnus par le CNEFOP
- Aux organismes de formation
 - de s'enregistrer en complète autonomie
 - de s'auto-déclarer pour leur propre identification et pour leurs réponses aux indicateurs
 - de consulter et mettre à jour leurs informations
 - de bénéficier d'un circuit court lorsqu'ils sont titulaires d'un label ou d'une certification inscrits sur la liste du CNEFOP
- Aux financeurs
 - d'examiner les déclarations des OFs et de rendre chaque OF référençable ou non en fonction de ces éléments
 - de valider temporairement un OF pendant une période transitoire jusqu'en juin 2017

Les étapes du référencement qualité

Dd

Financiers



Je déclare mon organisme dans le Datadock en répondant aux 21 indicateurs

Un financeur examine ma déclaration pour le compte de l'ensemble des financeurs

Mon organisme répond aux critères et devient **référençable** pour l'ensemble des financeurs

Chaque financeur peut inscrire mon organisme sur son **catalogue de référence selon sa procédure de référencement interne**

L'étude du financement est possible

Les financeurs effectueront un contrôle de conformité a posteriori

→ L'organisme s'engage à actualiser ses données

La période de transition



Une période de transition de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Pas de rupture des engagements afin de laisser le temps aux organismes de formation de se mettre en conformité

A compter du 1^{er} juillet 2017, l'organisme de formation doit être inscrit au Datadock et y avoir déposé l'ensemble des justificatifs pour être référencé et bénéficier du financement des actions de formation par le financeur.

La liste du CNEFOP



Les organismes de formation ne sont pas tenus de disposer d'une certification reconnue par le CNEFOP pour pouvoir être référencés par un financeur.

Les organismes de formation certifiés ou labellisés par un organisme référencé par le CNEFOP suivront une procédure simplifiée de référencement.

Le circuit classique sur Datadock impose le parcours suivant à l'organisme de formation : inscription, description des indicateurs, téléchargement des éléments de preuve liés aux indicateurs. L'OF devient alors « référençable » après vérification des données.

Les OF labellisés sont dispensés de la description des indicateurs ainsi que du téléchargement des éléments de preuve. Ils devront simplement fournir la preuve de leur labellisation.

Ces OF sont néanmoins encouragés à décrire les 21 indicateurs, cette description servant aux financeurs pour assurer le contrôle a posteriori du respect des engagements qualité de l'OF.

Le CNEFOP assure l'identification des labels ou certifications permettant de répondre au décret qualité.

La liste est mise à jour en flux et publiée sur son site internet.

<http://www.cnefop.gouv.fr/qualite/liste/>

Les étapes clés de votre inscription



Demande d'activation de votre compte OF

Saisir correctement : votre adresse email ; votre nom ; votre prénom ; votre numéro SIREN et votre NDA. Une fois ces informations saisies, vous pourrez cliquer sur « créer votre compte ».

Validation du Compte

Vous recevez instantanément un e-mail de validation de votre compte (pensez à vérifier votre courrier indésirable) valide pendant **un détail de 72 heures**. Vous pouvez alors accéder aux pages de vérification et de déclaration des informations de votre OF.

Déclaration de certification

Si vous êtes titulaire d'une certification ou d'un label reconnu par le CNEFOP, vous sélectionnez les certifications et labels dont vous êtes titulaire et joignez l'attestation correspondante.

Déclaration de vos éléments

La déclaration de vos réponses à chaque indicateur est simple. Il s'agit de décrire (**1000 caractères au maximum**) votre capacité à répondre à chaque indicateur et de transmettre le document justificatif correspondant (ou mode de preuve). Ces modes de preuve peuvent être sous forme de document PDF ou faire référence à la page ad hoc de votre site Internet. La description des indicateurs et la transmission des modes de preuve sont optionnels si vous avez une certification Cnefop.

Si vous n'êtes pas concerné par un indicateur, vous avez seulement à cocher la case correspondante et à décrire simplement en quoi vous n'êtes pas concerné.

En fin de déclaration, la synthèse de vos réponses vous est affichée avant de soumettre votre déclaration. Vous serez informé par e-mail du résultat de l'analyse de vos réponses. Vous pourrez à ce moment consulter votre nouvelle situation dans le Datadock et mettre à jour vos déclarations.

Comment se préparer ?



1. Rassembler les preuves dont j'ai besoin et réfléchir à mon argumentaire pour pouvoir déposer les pièces le plus tôt possible.
2. S'inscrire sur le Datadock et compléter les informations pour examen par les financeurs



Questions techniques

09 77 40 55 20

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

www.data-dock.fr